

CONTROLE PÉRIODIQUE DE VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Date de la visite : 16/05/2023

Origine du contrôle : Contrôle périodique

Coordonnées du service en charge du contrôle

SPANC CCVH - Antenne des Eyzies
28 avenue de la Forge - 24620 Les Eyzies
Tél : 05 53 35 05 43 / **Mail** : g.marcel@cc-vh.fr / n.labadie@cc-vh.fr

Habitation

Adresse : **23 Rue de la Reynerie – L'Araignier**
Code postal : **24260** Commune : **LE BUGUE**
Référence cadastrale de l'habitation : **AM 168**

Propriétaire

Civilité, Nom, Prénom : **Monsieur DERKSEN Wilco**
Adresse principale : **23 Rue de la Reynerie – L'Araignier**
Code postal : **24260** Commune : **LE BUGUE France**

Occupant

Civilité, Nom, Prénom : **Monsieur DERKSEN Wilco**

Personne rencontrée

Civilité, Nom, Prénom : **Monsieur DERKSEN Wilco**

Caractéristiques de l'habitation et son environnement

Type d'habitation : **Résidence principale**
Date de réalisation de la filière ANC : **1996 Environ**
Nombre de chambre(s) : **4**
Nombre de pièce(s) principale(s) : **6**
Nombre Equivalent Habitant : **6 EH**
Nombre de logement(s) : **1**

Commentaires :

Le terrain et son environnement

Superficie totale de la parcelle : **> 10 000 m²**
Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? **Oui** **Non**
Terrain inondable ? **Oui** **Non**
Filière dans un périmètre de protection d'un captage d'eau ? **Oui** **Non**
Commentaires :

<p>Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Est-il destiné à la consommation humaine ? <input type="radio"/> Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : <input type="radio"/> Est-il déclaré ? 	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ?</p>
---	---

Commentaires :

Modification sur l'habitation et la filière

Aucune modification	<input checked="" type="checkbox"/>
Modification(s) constatée(s) de la filière ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Améliorations apportées Précision(s) : <input type="checkbox"/> Modification(s) nuisant au bon fonctionnement et aux performances de la filière (by-pass, transformation de certains équipements,...) Précision(s) :
Modification de la taille et/ou de la destination de l'immeuble ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Précision(s) :
Modification de l'aménagement du terrain ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Construction(s) à proximité <input type="checkbox"/> Etanchement partiel ou total des installations <input type="checkbox"/> Aménagement d'allée(s) ou de passage sur ou à proximité de la filière <input type="checkbox"/> Plantation(s) sur ou à proximité de l'épandage Autres, précision(s) :

Caractéristiques de l'installation

Taille de la filière	Volume inférieur à 20 EH
Dispositif de traitement par le sol en place ou massif reconstitué <input checked="" type="checkbox"/> Prétraitement <input checked="" type="checkbox"/> Traitement <input type="checkbox"/> Toilette sèche	Filière agréée <input type="checkbox"/> Filtre compact <input type="checkbox"/> Micro-station <input type="checkbox"/> Filtre planté
Dispositif(s) annexe(s)	
<input type="checkbox"/> Regard(s) de collecte <input type="checkbox"/> Regard(s) de visite <input type="checkbox"/> Regard(s) de répartition <input type="checkbox"/> Regard(s) de bouclage <input checked="" type="checkbox"/> Regard(s) de contrôle	<input type="checkbox"/> Ventilation(s) (primaire, secondaire) <input checked="" type="checkbox"/> Bac(s) à graisse <input checked="" type="checkbox"/> Préfiltre(s)
<input type="checkbox"/> Pompe(s) ou système(s) de relevage	
Présence de rejet d'effluents (en sous-sol ou en milieu superficiel ou de dispersion) : <input type="checkbox"/>	
<u>Commentaires généraux :</u>	

Description de l'évacuation

Destination des eaux pluviales Commentaires :	Récupération et infiltration
Origine des effluents Commentaires :	Eaux usées domestiques

Collecte des eaux usées

Eaux usées et eaux pluviales collectées séparément ? Commentaires	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
L'écoulement se fait-il correctement ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ?
Présence d'odeurs ? Si oui, citer leur localisation :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> ?
Commentaires : Le propriétaire déclare que l'ensemble des eaux usées de l'habitation est bien raccordé à l'installation d'assainissement non collectif et que les écoulements d'eau se réalisent correctement.	

Le prétraitement : Fosse toutes eaux

Volume : 3 m³	
Matériau : Béton	
Type d'eaux usées collectées : Eaux vannes + eaux ménagères	
Le prétraitement est-il accessible ?	Oui
Le regard du prétraitement est-il affleurant ?	Oui
L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitements se fait-il correctement ?	Oui
Présence d'odeurs ?	Non
Un des organes du système de prétraitement présente-t-il des signes d'altération (affaissement, fissure, déformation, corrosion...) ? Si oui lesquels : corrosion	Oui
Si présence d'une fosse, la hauteur de boues est-elle supérieure à la moitié de la hauteur de la fosse ? Taux d'accumulation des boues : < 50 %	Non
Le dimensionnement est-il adapté à la capacité d'accueil ?	Non
<p>Commentaires : La fosse toutes eaux a été vidangée le 03/05/2023 par l'entreprise "CROUZET & Fils" (volume de la fosse indiqué sur la facture de vidange présentée lors du contrôle). D'après le propriétaire, la fosse collecte l'ensemble des eaux usées de l'habitation. Celle-ci, accessible que par son préfiltre, est sous-dimensionnée. Rendre accessible en permanence la première trappe d'accès de la fosse afin de vérifier correctement son état et le niveau des boues. Absence de ventilation secondaire. Il est obligatoire de la mettre en place conformément à la réglementation en vigueur. La vidange de la fosse toutes eaux doit être réalisée lorsque le volume de boues a dépassé 50% du volume utile (volume d'eau). Elle doit obligatoirement être réalisée par un vidangeur agréé (liste disponible à l'adresse https://www.cc-valleedelhomme.fr/, rubrique « Assainissement »).</p>	

Le bac à graisses

Volume en L	300 L
Type d'eaux usées collectées ou à collecter	Eaux ménagères
Matériaux	Béton
Type	Cloisons séparatrices
Tampon du bac à graisse accessible ?	Oui
Hauteur des graisses :	faible
Le volume est-il adapté à son utilisation ?	Non
Le bac présente-t-il des signes d'altération ? Si oui, préciser :	Oui La première trappe séparatrice est cassée en son milieu. Il est nécessaire de la réparer ou de la remplacer pour que le bac dégraisseur puisse assurer correctement son rôle.
Présence d'odeurs ?	Non
Le regard du bac à graisse est-il affleurant ?	Oui
<p>Commentaires : Le bac dégraisseur doit être nettoyé aussi souvent que cela est nécessaire (3 à 4 fois par an en moyenne).</p>	

Le préfiltre

Type	Intégré à la fosse toutes eaux
Volume en l	Environ 30 L
Type de matériau de remplissage	Pouzzolane
Indépendant de la fosse	Non
Tampon du préfiltre accessible ?	Oui
Dégradations constatées ? Si oui, préciser : Corrosion	Oui
Colmatage ?	Non
Écoulement au sein du préfiltre correct ?	Oui
Présence d'odeurs ?	Non
<p>Commentaires : Le préfiltre présente des traces de corrosion. Si celle-ci s'accroît, il sera obligatoire de remplacer cette trappe. Le préfiltre doit être nettoyé aussi souvent que cela est nécessaire (3 à 4 fois par an en moyenne).</p>	

Le traitement : Tranchée(s) d'épandage

Nombre de tranchée(s) : inconnu	
Longueur d'une tranchée : inconnue	
Largeur d'une tranchée : inconnue	
Linéaire total : inconnu	
Présence d'eau stagnante sur le traitement ?	Non
Dysfonctionnements observés au niveau du traitement ?	?
Si oui, préciser (colmatage, stagnation d'eau en surface, ...) :	
<i>Commentaires :</i> D'après le propriétaire, présence d'un dispositif de tranchées d'épandage. Cependant lors du contrôle, absence d'élément probant permettant de justifier la présence de ce dispositif et de renseigner sur sa nature, son dimensionnement et sa localisation exacte. Absence constatée de rejet en surface de la parcelle.	

Le regard de contrôle

Le regard est-il accessible ?	Oui
Le regard est-il affleurant ?	Oui
Présente-t-il des signes d'altération ?	Non
Précision sur la dégradation : :	
Dépôt de matière en fond de regard ?	Non
Présence d'odeurs ?	Non
Stagnation d'eaux dans le regard ?	Non
Ecoulement au sein du regard correct ?	Oui
<i>Commentaires :</i> Présence d'un regard de contrôle situé en sortie de fosse toutes eaux. Celui-ci est composé d'une arrivée et d'un départ.	

Conclusion du SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

Situation de la filière	Zone à enjeu sanitaire : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Zone à enjeu environnemental : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Installation	<input type="checkbox"/> Absente <input checked="" type="checkbox"/> Présente
Défaut(s) de structure	<input type="checkbox"/> Défaut(s) de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture <input type="checkbox"/> Proximité de puits privé <input type="checkbox"/> Aucun défaut
Dysfonctionnement(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation sous dimensionnée <input type="checkbox"/> Dysfonctionnement(s) majeur(s) <input type="checkbox"/> Aucun dysfonctionnement
Entretien et usure	<input type="checkbox"/> Défaut d'entretien <input checked="" type="checkbox"/> Usure de l'un des éléments <input checked="" type="checkbox"/> Défaut d'accessibilité et de dégagement des regards <input type="checkbox"/> Aucun défaut

AVIS DU SPANC


AVIS	Non conforme
<p><u>Commentaires</u> : Vu l'arrêté du 27 avril 2012 (art.4), l'installation est à réhabiliter car aucun élément probant n'a pu être présenté lors du contrôle permettant de prouver l'existence d'un dispositif de traitement (installation incomplète). L'avis pourra éventuellement être modifié si des éléments probants sont apportés au service permettant de prouver la présence d'un dispositif de traitement et de connaître sa nature, son dimensionnement, sa localisation exacte et si celui-ci est adapté au type de sol et au nombre de pièces principales de l'habitation (exemple : mise en place de regards en entrée et en fin de drainage, ...).</p> <p><u>Faire une demande d'installation d'un assainissement non collectif auprès du SPANC.</u></p> <p><u>Travaux à réaliser, entretien :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter le système de traitement conformément à la réglementation. - Mettre en place la ventilation secondaire de fosse conformément à la réglementation. <p><u>Conformément à la réglementation en cas de vente immobilière, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an à compter de l'acte de vente pour réaliser les travaux.</u></p> <p><u>Au titre de l'article L 2224-8 du code des collectivités territoriales, un contrôle de bon fonctionnement de votre installation d'assainissement non collectif sera réalisé par le service dans 8 ans.</u></p> <p><i>Rappel : Une vidange de fosse doit être réalisée lorsque le volume des boues a dépassé 50% du volume utile (hauteur d'eau). L'entretien des préfiltres et bacs dégraisseurs doit être réalisé aussi souvent que cela est nécessaire (en moyenne 3 à 4 fois par an).</i></p>	
<p><u>Le Président, Philippe LAGARDE</u></p>	<p>Directeur Général des Services Ardéoin BOUCHEKIE</p> 

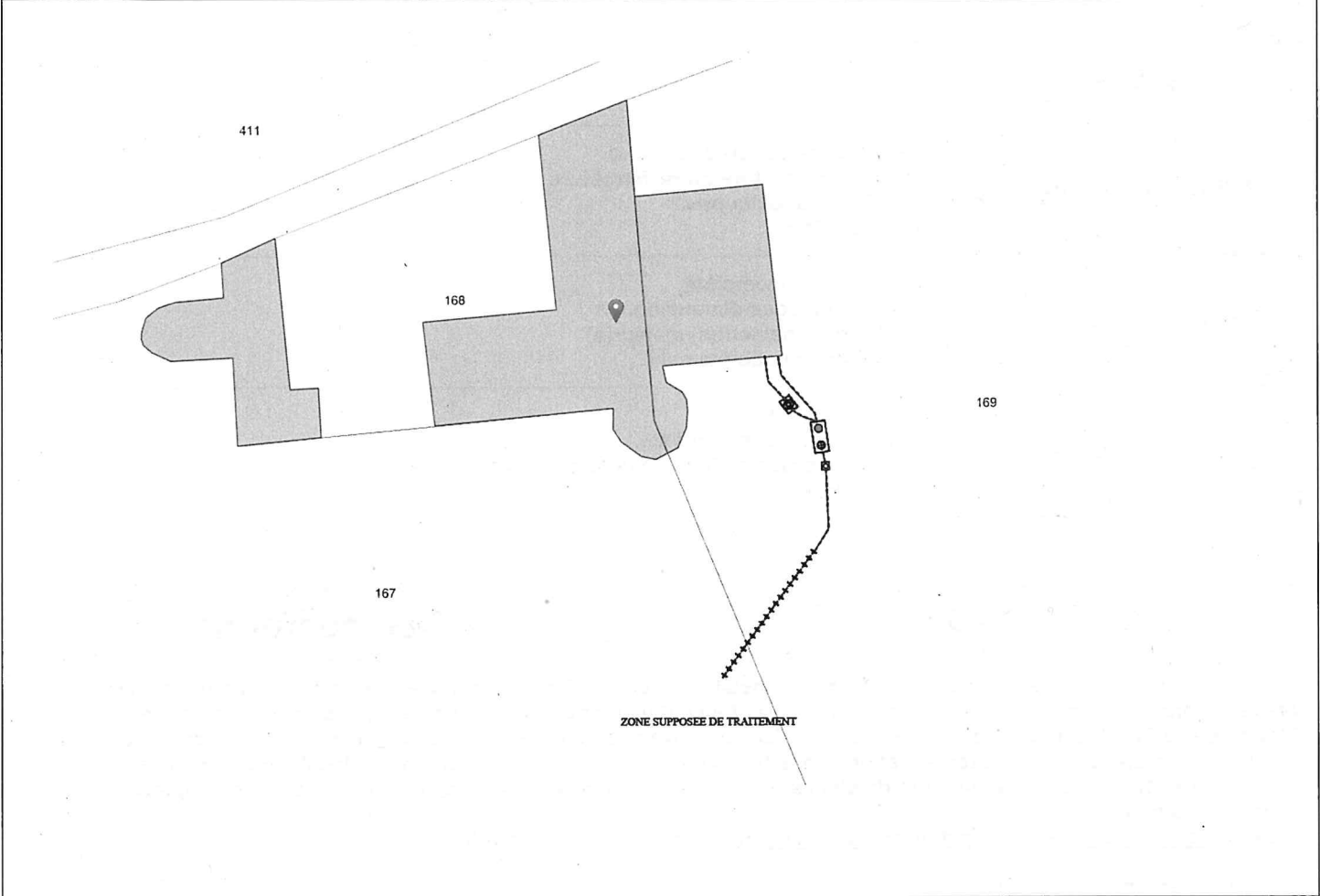
Schéma de principe de votre installation d'assainissement non collectif

*Cette représentation a un but informatif, elle est basée sur les éléments constatés sur le terrain et les explications du propriétaire.
Ce schéma ne saurait engager la responsabilité du service.*

Propriétaire : Monsieur DERKSEN Wilco

Date du contrôle : 16/05/2023

Commune Adresse de l'habitation contrôlée	LE BUGUE 591 Rue de la Reynerie
Référence cadastrale	AM 168



Direction Générale
des Services
région BOURGONNE

FACTURE

**CONTROLE D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIERE**

Nom, Prénom : DERKSEN Wilco

Adresse de facturation : 23 Rue de la Reynerie – 24260 LE BUGUE

Date du contrôle : 16/05/2023

Adresse du bâtiment contrôlé :

23 Rue de la Reynerie– 24260 LE BUGUE



Net à payer : 80.00€

PAYÉ

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT A :

Communauté de Communes Vallée de l'Homme
28 avenue de la forge - 24620 Les Eyzies

Réglé le 16/05/23

Nom, Prénom : DERKSEN Wilco

Vente 2023 SPANC : 80.00€

Communauté de communes Vallée de l'Homme

28 Avenue de la Forge • 24620 Les Eyzies • Tél : 05.53.51.70.70 • www.cc-valleedelhomme.fr

